Comment voter ?

1. **Le jeudi 22 novembre,** vérifie que tu as bien pris ta carte d'électeur !

2. **À l'entrée du bureau de vote dans ton école,** tu trouveras sur une table les bulletins des candidats. Tu prends un bulletin de CM1, un bulletin de CM2 et une seule enveloppe.

3. **Tu vas dans l'isoloir.** Sur le bulletin de CM1, tu entoures au stylo le nom du candidat que tu préfères. Tu fais la même chose sur le bulletin de CM2. Ensuite, tu mets les 2 bulletins dans l'enveloppe.

4. **Tu te rends ensuite à la table** où sont installés le président du bureau de vote et deux assesseurs. Tu montres tout d'abord ta carte d'électeur au premier assesseur, puis tu mets ton

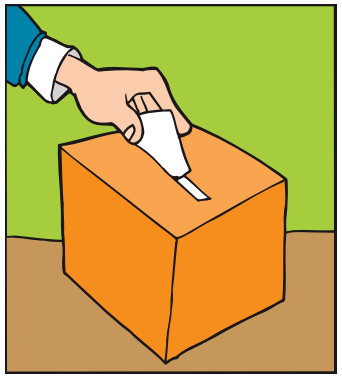

enveloppe dans l'urne. Le président pourra alors dire : « A voté ! ». Ensuite, le deuxième assesseur te fait signer sur la liste des votants. Et voilà, tu as rempli un droit et un devoir de citoyen !

Attention : si tu écris quelque chose d'autre sur le bulletin de vote ou si tu mets dans l'enveloppe un autre papier que le bulletin, ton vote ne compte pas, il est considéré comme nul. Si tu ne mets rien dans l'enveloppe, c'est un vote blanc, il ne compte pas non plus.

▶ **Pour plus d'infos, tu peux contacter Anne-Laure au 01 45 92 58 93**

Le p'tit Noiséen

Le journal du Conseil municipal des enfants de Noisy-le-Grand

septembre 2012

Spécial élections

Jeudi 22 novembre, tous aux urnes !

Le Conseil municipal des enfants de Noisy-le-Grand se renouvelle ! Si tu es en classe de CM1 ou de CM2, le jeudi 22 novembre, tu pourras voter dans ton école pour élire les 42 conseillers municipaux. Bientôt, tu vas recevoir ta carte d'électeur sur laquelle tu écriras ton nom, ton prénom et le nom de ton école. Cette carte est signée par le député-maire et par toi. Le jour du vote, le 22 novembre, ne l'oublie surtout pas : sans elle, tu ne pourras pas voter !

Conseil municipal des enfants

Participe à la vie de ta ville

Les 42 conseillers du Conseil municipal des enfants représentent les enfants de Noisy-le-Grand et sont élus pour deux ans. Organisés en groupes de travail - des « commissions » - selon les centres d'intérêt de chacun, ils proposent, défendent et réalisent du début jusqu'à la fin différents projets pour la ville. Tu as plein d'idées ? Tu aimerais participer à la vie de Noisy-le-Grand et représenter les enfants de ton âge ? Alors, présente-toi comme candidat aux élections du CME ! Tu trouveras les démarches à suivre et des conseils pour faire campagne dans ce document.

Directeur de la publication : Michel Pajon - **Directrice de la communication** : Laurence Perez - **Coordination :** Anne-Laure Bouillot - **Création et réalisation :** Amélie Dupont - **Rédaction :** Corine Le Guern - **Photos :** Samantha Pastoor - **Impression :** XXXXX

Noisy-le-Grand

Candidat, mode d'emploi

Tu es en CM1 ou en CM2 cette année ? Tu habites Noisy-le-Grand ? Tu as plein d'idées pour ta ville ? Alors, n'hésite pas : présente-toi aux élections du Conseil municipal des enfants !

⇨ **Pour te présenter aux élections** du Conseil municipal des enfants, il te suffit de remplir une fiche de candidature - fournie par les représentants de la Mairie de Noisy qui sont passés dans ta classe en septembre ou octobre - et de la faire signer par tes parents. **Tu as jusqu'au jeudi 18 octobre pour remettre ta candidature à ton instituteur.** Ne tarde pas !

⇨ **Ensuite, tu peux faire campagne** pour présenter tes projets aux autres enfants de ton école. Pour cela, tu peux réaliser une affiche qui sera exposée dans l'école, faire des tracts, organiser des débats… Il s'agit de convaincre les enfants de t'élire comme représentant.

⇨ **Si tu es élu,** tu deviendras conseiller municipal junior pour deux ans. Au cours de ce mandat, tu représenteras les enfants de Noisy-le-Grand, tu proposeras tes projets pour la ville, tu échangeras tes idées avec d'autres enfants et avec les conseillers municipaux adultes.

Précédents Conseils

Ce qu'ils ont déjà fait

Les précédents élus des Conseils municipaux des enfants ont réalisé un certain nombre de projets et ont participé à de nombreuses manifestations à Noisy-le-Grand. En voici quelques exemples :

- Réalisation de parkings à vélo
- Collecte de jouets pour les Restos du Cœur
- Collecte de piles usagées
- Ravivage de la flamme du soldat inconnu
- Remise de la Médaille des Justes
- Tenue de stands à la Fête du bois Saint-Martin
- Réalisation d'un calendrier sur les risques d'Internet
- Visites de l'Assemblée nationale, de la cuisine centrale, du Foyer Jean-Wiener, de l'Institut d'éducation motrice "Les chemins de traverse"
- Rencontre avec l'Association nationale des maîtres de chiens-guides d'aveugles
- Sortie en kart et sensibilisation à la sécurité routière…
- Concours de dessin sur la protection de l'environnement

Le calendrier des élections

⇨ **Jusqu'au 15 octobre**	Des représentants de la Mairie de Noisy-le-Grand passent dans les écoles et distribuent les cartes d'électeur et les fiches de candidature.
⇨ **Jusqu'au 18 octobre**	Dépôt des candidatures.
⇨ **Du 12 au 21 novembre**	Campagne électorale.
⇨ **Jeudi 22 novembre**	Élections dans toutes les écoles et annonce des résultats.
⇨ **Lundi 3 décembre**	Séance d'installation en présence de Michel Pajon, député-maire de Noisy-le-Grand.